



## **MOT DU PRÉSIDENT**

L'Info flash de ce mois-ci est bien rempli : négociation, fête des Travailleurs, soirée Reconnaissance, décision sur la Loi 15 ou griefs, sans oublier toutes les informations qui reviennent annuellement. Commençons par notre assemblée générale annuelle du 27 mars dernier. Tout d'abord, j'aimerais remercier tous les membres qui ont participé à cette rencontre et féliciter les directrices et directeurs qui ont été réélus au Conseil syndical. Également, je souhaite la bienvenue à notre nouveau directeur syndical dans le district Ouest, Dominique Filteau. Finalement, j'aimerais souligner le retour de Benoît Fortin, directeur du secteur « C » (ExpoCité / Palais Montcalm).

De plus, je voudrais remercier notre directeur syndical sortant, Yves Rochette, qui ne s'est pas représenté à son poste afin de profiter prochainement de sa retraite. Élu pour la première fois en 2013, il a contribué activement à représenter le district Nord-Est (anciennement l'arrondissement Charlesbourg) mais aussi l'ensemble de nos membres. Yves Rochette a toujours été présent et actif lors de nos événements en plus d'assurer la réussite des activités avec ses collègues. Celui-ci a également fait partie de plusieurs comités et il continuera de siéger dans quelques-uns avant de prendre officiellement sa retraite. Encore une fois Yves, merci pour ta contribution syndicale! Je vous laisse prendre connaissance des articles de cette édition et j'espère avoir le plaisir de vous rencontrer lors des événements qui se dérouleront prochainement.

Réal Pleau  
Président

## **SEMAINE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATEURS D'URGENCE**

La Semaine nationale des télécommunicateurs d'urgence s'est tenue cette année du 14 au 20 avril. En mon nom personnel ainsi que celui du SFMQ, je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude à mes anciens collègues préposés à la répartition et aux appels d'urgence (PRAU) du 911 de la Ville de Québec. Chaque jour, vous faites face à des situations difficiles et stressantes avec calme et professionnalisme. Votre voix rassurante est souvent la première chose que les gens entendent dans leurs moments les plus sombres et votre capacité à les guider et à envoyer les secours nécessaires est vitale.

Vous avez traité et géré près de 400 000 appels en 2023. Parfois, des appels anodins, mais aussi, des appels qui vous font sauter un battement de cœur. Vous êtes des membres essentiels de notre communauté et je vous salue pour votre contribution inestimable.

Merci pour tout ce que vous faites!

Dave Lafond

Directeur syndical



# ÉLECTIONS SYNDICALES VOS CANDIDATS ÉLUS



[hrheault@sfmq.qc.ca](mailto:hrheault@sfmq.qc.ca)

## HÉLÈNE RHEAULT

### VICE-PRÉSIDENTE

Je tiens à vous remercier tous et chacun pour votre appui à mon élection au poste de vice-présidente en mars dernier. J'ai toujours à cœur de travailler pour défendre vos droits et surtout les conserver. Les dernières années furent difficiles pour tous, nos conditions de travail ont quelque peu stagnées. Nous travaillons fort pour pouvoir vous offrir une convention collective renouvelée au goût du jour avec des conditions de travail qui répondent à vos attentes. N'hésitez pas à communiquer avec moi ou mes collègues, que ce soit pour partager vos commentaires et observations ou pour poser une question. Toutes vos communications sont importantes pour nous, vous êtes nos yeux et nos oreilles.

En espérant vous rencontrer à notre fête des Travailleurs le 2 mai prochain!

Syndicalement et amicalement !

## ÉRIC FOURNIER

### DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

Bonjour à tous,

Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres qui ont appuyé mon renouvellement au poste de directeur des opérations. Vos appuis m'auront permis d'être élu par acclamation pour un second mandat. C'est avec plaisir que je représenterai tous les membres du SFMQ avec force et rigueur au cours des trois prochaines années.

Salutations!



[efournier@sfmq.qc.ca](mailto:efournier@sfmq.qc.ca)



## CHRISTINE GALARNEAU

### DISTRICT NORD-EST

À la suite des dernières élections, j'ai été réélue au poste de directeur dans le district Nord-Est. C'est avec un immense plaisir que je poursuis ma route au sein du Conseil syndical.

Ces trois dernières années passées avec l'équipe du SFMQ m'ont beaucoup appris et je suis maintenant beaucoup plus à l'aise avec les rôles et responsabilités qui me sont confiés. Je suis entourée de gens impliqués et compétents qui ont vos intérêts à cœur et c'est un honneur pour moi de continuer d'apprendre à leurs côtés. Merci à ceux et celles qui ont appuyé ma candidature. J'espère qu'on aura l'occasion de se rencontrer prochainement à la fête des Travailleurs.

À bientôt!



## HÉLÈNE COULOMBE

### DISTRICT OUEST

Merci de votre confiance. Je demeure disponible pour toutes vos questions peu importe le sujet et soyez assurés de mon dévouement à votre égard.

Salutations!

## AUTRES DIRECTEURS ÉLUS

### DISTRICT NORD EST

Stéphane Daigle, Marie-Claude Pagé

### DISTRICT OUEST

Dominique Filteau, Mélanie Bernard, Louis-Philippe Delage

### EXPOCITÉ / PALAIS MONTCALM

Benoit Fortin



# INFO-NÉGO # 4

## DATES DES NÉGOS

Nous savons que vous souhaitez tous avoir des détails quant à l'avancement des négociations. Un état de la situation vous a été présenté lors de la dernière assemblée générale annuelle du 27 mars dernier.

Nous avons alors fait état que nous en sommes à 19 rencontres de négociations à ce jour. Jusqu'à maintenant, nous avons été en mesure de nous entendre sur certains points, somme toute mineurs.

## ENJEUX

Les enjeux d'importance, tels que les horaires de travail et l'aspect monétaire, sont en discussion ou n'ont pas été encore discutés. Les augmentations salariales n'ont pas encore été abordées.

Nous sommes conscients que le processus avance lentement. Le comité de négociations est actuellement en attente de documents de la Ville, qui tardent à être produits, ce qui nous empêche de continuer les discussions. Une prochaine rencontre est toutefois prévue pour le 1<sup>er</sup> mai prochain et nous sommes confiants que le processus pourra alors se poursuivre.

## SOUTIEN

Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons davantage d'informations à vous transmettre. Dans l'intervalle, il est possible que vous soyez sollicités pour vous afficher et démontrer votre soutien au comité de négociations qui travaille à vous négocier de meilleures conditions de travail.

Vous avez des questions sur la négociation, écrivez-nous à [nego@sfmq.qc.ca](mailto:nego@sfmq.qc.ca)

Solidairement,  
Votre comité de négociation

## DÉCISION ARBITRALE GAGNÉE

### VACANCES ANNUELLES

Le 20 mars dernier, le SFMQ a gagné une décision arbitrale portant sur les vacances annuelles. Par le grief déposé, le SFMQ cherchait à faire reconnaître le droit des employés de faire leur choix de vacances au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, et ce, **pour l'année entière**.

Certains gestionnaires de la direction de la Gestion du territoire procédaient en deux périodes pour le choix des vacances, soit d'abord pour les vacances estivales, et ensuite pour le reste de l'année. Cette position était pour le Syndicat contraire à l'article 20.05 de la convention collective, et privait des employés de faire une demande de vacances au-delà de la période estivale.

**20.05** Pour une période de vacances de cinq (5) jours et plus, les employés doivent formuler leur demande au moins quinze (15) jours à l'avance ou au plus tard le 1<sup>er</sup> avril pour le **choix de vacances annuelles**. Le directeur du service ou de l'arrondissement transmet sa réponse au plus tard le 1<sup>er</sup> mai. Pour une période de moins de cinq (5) jours, la demande doit être formulée dans un délai raisonnable.

Le Tribunal a jugé que le texte de la convention est clair et que les employés qui le souhaitent peuvent donc, au 1<sup>er</sup> avril, faire leur demande de choix de vacances pour l'année entière, et non seulement pour la période estivale.

Un simple rappel à tous que vous devez écouler  
votre banque de vacances  
**au plus tard le 30 avril 2024**

Un solde équivalent à une semaine normale de travail se transfère automatiquement à l'année suivante. Au-delà de ce nombre, si vous ne faites rien ces journées seront perdues. Quelques exceptions peuvent s'appliquer (article 20.02).

**Bonnes vacances à tous !**

## DEMANDE DE MOBILITÉ

N'oubliez pas qu'à compter **du 1<sup>er</sup> mai 2024**, vous pourrez compléter votre demande de mobilité et ce **jusqu'au 31 mai 2024**. Vous devez le faire dans votre **Portail Zone RH – employé**. Notez qu'il est aussi possible de le faire à distance à : <https://zoneemploye.ville.quebec.qc.ca>.

Vous pouvez inscrire dans l'espace « commentaires » de votre demande des conditions que vous aimeriez, par exemple un lieu de travail physique où vous ne voulez pas travailler ou inversement le lieu où vous désirez travailler ou encore que l'horaire variable soit obligatoire pour vous. Ceci vous évitera peut-être un refus.

### CONDITIONS

Être employé permanent des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec ou être en vue d'obtenir sa permanence d'ici le 31 mai 2024;

L'employé qui se voit offrir deux possibilités de pourvoir des postes distincts par mutation, affectation, rétrogradation et qui refuse les deux offres, voit son nom retiré de la liste au 2<sup>e</sup> refus;

Article 12.10 de la convention collective des fonctionnaires municipaux

L'employé nommé, déplacé, muté, affecté ou rétrogradé doit occuper son nouveau poste pendant au moins 18 mois avant de pouvoir être déplacé, muté, affecté ou rétrogradé à nouveau.

Article 12.06 de la convention collective des fonctionnaires municipaux

Dans les deux derniers cas, même si vous n'avez pas complété la période de 18 mois, nous vous suggérons de compléter votre demande de mobilité car il ne sera plus possible de le faire après le 31 mai. À l'expiration du délai, elle deviendra à nouveau admissible.

## Fête des Travailleurs

**Le jeudi 2 mai 2024**

Centre Michel-Labadie  
3705, avenue Chauveau  
17 h

Lien pour vous inscrire:

<https://forms.office.com/r/uKXgLgTzv0>



## LOI 15

### DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME

Nous vous rappelons que la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, connue sous le nom de Loi 15, a été adoptée au mois de décembre 2014 après de vifs débats auxquels le SFMQ et la FISA ont activement participé.

Il nous fait plaisir de vous informer des décisions rendues par la Cour suprême du Canada le jeudi 11 avril courant.

La Cour suprême du Canada :

#### REJETTE

La demande d'autorisation d'appel déposée par le Procureur général du Québec (PGQ) qui contestait la partie de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec rendue le 10 mai 2023 qui donne gain de cause aux retraités au sens de la Loi 15. Il faut se rappeler que la Cour supérieure du Québec donnait également gain de cause à ces retraités dans sa décision rendue le 9 juin 2020.

#### REJETTE

La demande d'autorisation d'appel déposée par les associations syndicales qui contestaient la partie de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec rendue le 10 mai 2023 qui rejette les demandes de conclusions visant à faire déclarer inconstitutionnelles, invalides et inopérantes les dispositions de la Loi, autres que celles portant sur la suspension de l'indexation des rentes des retraités au sens de la Loi 15.

Ainsi, la décision de la Cour d'appel du Québec est définitive.

Conséquemment, l'indexation de la rente des retraités au sens de la Loi 15, qui a été suspendue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, devra être rétablie en tenant compte des mesures réparatrices à être déterminée par la Cour supérieure du Québec. Rappelons que l'Honorable juge Benoit Moulin de la Cour supérieure spécifiait dans son jugement rendu le 9 juin 2020 qu'il demeurait saisi du dossier pour statuer sur les demandes de réparation en faveur des retraités au sens de la Loi 15.

En ce qui a trait aux retraités ayant pris leur retraite après le 31 décembre 2013, le maintien de la décision de la Cour d'appel du Québec a pour effet, entre autres, qu'aucune indexation automatique de la rente à la retraite ne peut leur être accordée. Toutefois, selon les ententes intervenues entre la Ville de Québec et les syndicats et associations, une indexation ponctuelle de la rente est prévue lorsqu'un excédent est constaté dans une évaluation actuarielle postérieure à celle du 31 décembre 2013. Le maintien intégral des deux jugements a pour effet regrettable de créer deux classes de retraités (retraités avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ceux après le 31 décembre 2013). Nous sommes convaincus que cette loi demeure une attaque sans précédent contre les droits fondamentaux des participants actifs et retraités des régimes visés. Une loi régressive en matière de régimes de retraite qui, notamment, a aboli l'indexation automatique des rentes pour le service après 2014, a obligé les participants actifs à assumer le coût du déficit qui leur est imputable le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et a obligé une réduction de droits... Vous serez informés éventuellement dès que nous aurons plus d'informations de nos conseillers juridiques sur la suite du dossier à la suite de cette décision finale.

Réal Pleau

# SOIRÉE RECONNAISSANCE

Suite à plusieurs interventions politiques de notre part depuis l'arrivée de l'administration actuelle, cet événement qui a été absent depuis plusieurs années, revient enfin. Oui, il est temps de reconnaître à nouveau le travail des employés de la Ville de Québec, comme tous grands employeurs le font dans les bonnes pratiques de relations de travail.

Votre Conseil syndical et votre Comité exécutif seront présents pour appuyer la reconnaissance de vos efforts quotidiens pour les citoyens. Je vous invite donc à participer à grand nombre à **VOTRE SOIRÉE** et par le fait même, être en mesure d'échanger entre collègues dans un contexte plus décontracté.

Au plaisir de vous voir le 9 mai au Centre de foires.

**9 MAI 2024**  
À EXPOSITÉ  
DÈS 16H30

**Soirée BRIO**  
Venez souligner les équipes qui donnent vie à la Ville

**CÉLÉBRONS NOTRE SAVOIR-FAIRE**

**VOUS ÊTES INVITÉS À LA TOUTE PREMIÈRE MOUTURE DE LA SOIRÉE BRIO**

ORGANISÉE PAR LA VILLE DE QUÉBEC

Cette nouvelle formule d'événement reconnaissance sera l'occasion de mettre en lumière le travail de l'ensemble de nos équipes ainsi que leurs contributions exceptionnelles. Animation, service de nourriture et tirage de prix seront au menu de cette soirée.

Venez souligner les équipes qui donnent vie à la Ville!  
Nous avons hâte de vous accueillir.